



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter

APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boîte 173 - 5, place des Vins de France - 75573 PARIS cedex 12 (métro : ligne 14 Météo, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Ce mardi 5 novembre 2019, le Sénat a adopté en première lecture à l'unanimité, une proposition de loi visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH).

Si cette loi est adoptée définitivement, elle va permettre la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap.

Créée par la loi de 2005, cette aide personnalisée bénéficie actuellement à plus de 284 000 personnes, selon le rapporteur Philippe Mouiller (LR) ([Le rapport du Sénat](#)), pour un coût global de 1,9 milliard d'euros. Les aides humaines représentent la majeure partie des montants accordés, suivies des aides techniques, des aménagements du logement ou du véhicule, ou encore des frais de transport.

Le texte porté par Alain Milon (LR), Président de la commission des Affaires sociales du Sénat, représente un grand pas vers l'émancipation des personnes en situation de handicap, selon Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

S'il est définitivement adopté, ce texte supprimera une des barrières qui est l'âge. En effet, la limite maximale pour solliciter la PCH est fixée à 60 ans. Cependant, les personnes dont le handicap a été reconnu avant 60 ans peuvent la demander jusqu'à 75 ans. Cette disposition, selon Sophie Cluzel, concerne environ 10 000 personnes.

Le texte crée un droit à vie à la PCH dès lors que le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Il comporte également des mesures pour clarifier la question du reste à charge et simplifier les démarches.

Enfin, il apporte dans l'immédiat des solutions concrètes à des difficultés rencontrées par des personnes handicapées. C'est en somme une prestation plus souple et plus protectrice a résumé son rapporteur Philippe Mouiller.